



C.N.K.
F.F.J.D.A.

CHAMBERY KENDO CLUB

Kendo-Iaido-Naginata

CHAMBERY KENDO CLUB – 5 rue des aulnes 73490 La Ravoire

SAISON 2016-2017

AUTORISATION PARENTALE

- 1°/ Vous acceptez sans réserve la prise en charge par le CHAMBERY KENDO CLUB de votre enfant

- **KENDO**

-> Les mardi de 18h00 à 20h00 au gymnase du Lycée Vaugelas à Chambéry (Rue Georges Marie Raymond)

-> Les lundi et jeudis de 19h30 à 22h00 au gymnase du Lycée Vaugelas à Chambéry (Rue Georges Marie Raymond)

- **IAIDO**

-> Les mardi de 20h00 à 22h00 au gymnase du Lycée Vaugelas à Chambéry (Rue Georges Marie Raymond)

- **NAGINATA**

-> Les vendredi de 20h00 à 22h00 au gymnase du Lycée Vaugelas à Chambéry (Rue Georges Marie Raymond)

- **STAGES DE KENDO, IAIDO ou NAGINATA**

-> Les samedi et dimanches lors de stages ou de compétitions s'effectuant en France ou à l'étranger dès leur entrée sur l'aire de pratique.

Vous laissez le soin aux enseignants et encadrants de prendre toutes mesures utiles en cas d'accident. En cas d'hospitalisation, vous autorisez les enseignants et encadrants du CHAMBERY KENDO CLUB présents à récupérer l'enfant ou l'adolescent pour le ramener à ses parents.

- 2°/ A l'attention des parents et tuteurs légaux d'enfants mineurs pratiquant au club : il est important de noter que l'acheminement des mineurs au lieu d'entraînement est de la responsabilité des parents à l'aller comme au retour. Ils devront s'assurer que l'enseignant soit présent au cours lorsqu'ils laissent leur enfant au Dojo et être à l'heure pour les reprendre en fin de cours. Les parents seront responsables pour tout arrangement autre que l'acheminement direct par leurs soins de leur enfant. Le club n'est pas tenu de signaler les absences aux entraînements des jeunes mineurs, c'est aux parents de s'assurer de la liaison avec le club.

- 3°/ Les parents et tuteurs légaux donnent l'autorisation au club, de diffuser sur son site internet et/ou forum des articles imagés ou photos pouvant faire apparaître leurs enfants dans le cadre de la pratique (entraînements, stages, ou compétitions).

- 4°/ Je soussigné Mme, M. demeurant:

. responsable légal

de adhérent du CHAMBERY

KENDO CLUB, autorise mon enfant à pratiquer le kendo en compétition, et accepte les paragraphes 1, 2 et 3 de cette autorisation parentale après les avoir lus.

Fait à le
Signature